



VILLE D'ANDRÉSEY

en Yvelines

DIRECTION DE LA VIE
SCOLAIRE ET DES
ACCUEILS DE LOISIRS

Tel 01 39 27 11 20
Télécopie 01 39 27 44 84

RENTREE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2020

ANNEE SCOLAIRE 2020 / 2021

Les inscriptions scolaires pour les enfants nés en 2017 et les préinscriptions pour les enfants (nés le premier trimestre 2018) qui entrent en 1^{re} année de maternelle, s'effectueront du **6 Janvier au 30 Avril 2020** au service « Vie Scolaire » :

Pour l'inscription, il faudra vous munir :

- du livret de famille ou extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois,
- d'un justificatif de domicile **de moins de 2 mois** (quittance de loyer, factures EDF, Eau, Compromis ou acte de vente),
- du carnet de santé de l'enfant,

Pour l'application du quotient familial sur les prestations Périscolaires et Restauration, merci également de vous munir des pièces suivantes :

- de l'avis d'imposition de Mr et Mme de l'Année 2019, sur les revenus 2018,
- Allocations Familiales : Attestation de paiement de moins de 3 mois ou Bulletin de salaire mentionnant le montant versé,
- Taxe d'Habitation 2019,

Indiquer :

- le numéro de téléphone professionnel et personnel des parents,
- le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la nourrice,
- en cas de séparation ou divorce, fournir le jugement stipulant la résidence habituelle de l'enfant. Attention si pas de jugement, fournir une copie de la carte nationale d'identité des 2 parents et une attestation d'autorisation de scolarisation de l'enfant signée des deux parents.